

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme CHRISTOPHE, SANDALO, ARNOULT, VOGUET, M. PONSOT, RABY, BERHAUT.

Etaient absents excusés :

Mme JANIN procuration à Mme CHRISTOPHE, M. ROUSSELIN procuration à M. RABY.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 22 novembre 2018 à 19h00
à la salle des fêtes aux Hautes Charrières à CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) SDED52 : Demande d'adhésion de la CCBJC ;
- 2) Tarifs occupation du domaine public 2019 ;
- 3) Tarifs salle des fêtes pour les particuliers 2019 ;
- 4) Tarifs salle des fêtes pour les professionnels 2019 ;
- 5) Tarifs salle des fêtes pour les associations extérieures 2019 ;
- 6) Tarifs salle Musset 2019 ;
- 7) Travaux rue du Paquis Haut : choix de l'entreprise.

Points divers

- DIA : parcelles section ZA n° 434 sise Bellevue ;
- Nouveau lotissement ;
- Poteaux et luminaires rue du chemin de fer ;
- Signature acte administratif parcelle ZA n°109.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Marie-Dominique CAUNOIS** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

20181101 – Demande d'adhésion de la CCBJC au SDED 52

La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) a demandé son adhésion au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2019 et le transfert concomitant de sa compétence « éclairage public ». Le conseil syndical du SDED 52 a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCBJC à compter du 1^{er} janvier 2019, et à la modification statutaire inhérente.

20181102 – Occupation du domaine public : tarif 2019

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix du droit d'occupation du domaine public aux vendeurs ambulants et entreprises, comme suit (caution demandée 500,00€) :

- de 80,00 € limité à une journée ;
- de 40,00 € par tranche de 4 heures ;
- de 150,00 € pour un trimestre ;
- de 250,00 € par mois pour entreposer et installer une base de vie de chantier, des bungalows et leurs équipements, ou autres (entrepôts forestiers...).

20181103 – Tarifs de location de la salle des fêtes des Hautes Charrières pour les particuliers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la location de la salle des Hautes Charrières pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019 (cautions demandées 300,00 € et 60,00 € pour le ménage non fait), à :

Tarifs de semaine	Résidents de la Commune	Non-résidents
De 9h00 à 17h00	70,00 €	90,00 €
Soirée	100,00 €	120,00 €
Tarifs de week-end	Résidents de la Commune	Non-résidents
Du samedi 11h00 à 9h00 le lundi matin	170,00 €	210,00 €

20181104 – Tarifs de location de la salle des fêtes des Hautes Charrières pour les professionnels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de location de la salle des fêtes des Hautes Charrières dans un cadre purement commercial, au titre de l'année 2019, (cautions demandées 300,00 € et 60,00 € pour le ménage non fait) à 240,00 € pour une durée de 12 heures consécutives.

20181105 – Tarifs de location de la salle des fêtes des Hautes Charrières pour les associations extérieures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'occupation de la salle des Hautes Charrières pour les associations extérieures, au titre de l'année 2019, (cautions demandées 300,00 € et 60,00 € pour le ménage non fait) à :

Durée de la location	Tarifs associations extérieures
De 9h00 à 17h00	70,00 €
Soirée	100,00 €
Durée de la location	Tarif associations extérieures
Du samedi 11h00 à 9h00 le lundi matin	170,00 €

20181106 – Location salle Musset

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle Musset au titre de l'année 2019, (cautions demandées 200,00 € et 60,00 € pour le ménage non fait) à :

Durée de la location	Tarifs
Jusqu'à 12 heures	42,00 €
Entre 12 et 18 heures	63,00 €

20181107 – Travaux rue du Paquis Haut : reprise du réseau d'eau pluviale

La parole est donnée à M. VIALLETEL : lors du précédent conseil, la commune a décidé de l'achat de la parcelle section ZA n°109 lieu dit « les Paquis Sud » à CHOIGNES afin de réparer un réseau pluvial partiellement endommagé : la parcelle étant acquise, il devient urgent de réaliser ces travaux.

Ce réseau passe, en partie, dans une propriété privée située au n° 15 du Paquis Haut. L'effondrement de la canalisation crée un affaissement du terrain et du mur de clôture.

Afin de remettre en état l'écoulement, Madame le Maire propose de réaliser les travaux de reprise du réseau d'eau pluvial sur le domaine communal en raccordant le terrain privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser la reprise du réseau d'eau pluviale et attribue les travaux à l'entreprise BOUREAU, sise Hameau de Bellevue à CHAMARANDES CHOIGNES pour un montant de 17 694,99 € HT.

POINTS DIVERS

Madame le Maire informe l'assemblée :

- Dans le cadre de sa délégation de signature à propos des **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : section ZA n° 434 sise Bellevue à CHOIGNES.
- Un **poteau en bois avec un luminaire** est tombé sur un engin agricole, **rue du chemin de fer**. Ce poteau, en très mauvais état, a été fragilisé lors du dernier coup de vent.

Une installation temporaire a été installée afin de maintenir l'éclairage sur la chaussée. Il a été demandé au SDED 52 deux devis (poteau bois et poteau métallique) pour le remplacement de ce poteau mais aussi des cinq autres poteaux en bois selon leur vétusté.

- **L'acte administratif** concernant la parcelle section ZA n°109 lieu dit « les Paquis Sud » à CHOIGNES, a été signé le 7 novembre 2018.
- Un lotisseur est venu en mairie présenter un projet de construction de maisons individuelles. Il a démontré l'impact sur la commune avec la création d'un nouveau lotissement (nouveaux habitants, enfants scolarisés au groupe scolaire...). Il souhaite mettre en place un PUP (projet urbain partenarial) avec la commune.

Madame le Maire détaille le projet via un plan : l'implantation de ces maisons se situerait dans l'extension du lotissement de l'impasse de la Gravière (19 habitations) et de l'entrée de l'avenue des Hautes Charrières (5 habitations). Elle annonce le montant de la participation financière de la commune.

Une longue discussion s'en suit.

Madame le Maire fait un tour de table afin de connaître l'avis des élus sur le principe de création d'un nouveau lotissement : les élus sont favorables à la poursuite l'étude par la société mais réservent leur position quant à la création d'un PUP, à l'implantation et au nombre de maisons.

Madame CAUNOIS demande s'il est possible d'installer un **éclairage public près de l'arrêt de bus situé à côté de la salle des fêtes**. En effet, cet espace est dans la pénombre et la visibilité est quasi nulle sur le cheminement piétonnier. Un éclairage avec un détecteur de mouvement muni d'un panneau solaire serait peut être une solution. La demande sera faite auprès SDED52.

Monsieur VIALLETEL fait un rapide compte rendu des **travaux de voirie** :

- Les travaux d'assainissement rue du chemin de fer ont commencé le 12 novembre, pour la partie publique. La route est barrée à la circulation jusqu'au 21 décembre (sauf riverains). Les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis à 8h00 ;
- Les travaux Hameau de Bellevue et rue Lamartine sont terminés. Tout s'est bien déroulé.

Date à retenir

Vœux du Maire : le vendredi 22 janvier 2019 à 19h00 salle des Hautes Charrières

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion de Conseil Municipal
le jeudi 20 décembre 2018 à 19h00

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Bernadette RETOURNARD

